



L-9905 Troisvierges  
(Grand-Duché de Luxembourg)

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 11 septembre 2019, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux au bâtiment 52, rue d'Asselborn à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation :

**Suppression de deux places de stationnement le long du bâtiment 52, rue d'Asselborn à Troisvierges et ceci du mercredi, 11 septembre 2019 jusqu'au lundi, 16 septembre 2019 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.

Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens

 pour le secrétaire,  
**Enlever le 17.09.2019**